

Arras, le 12 juillet 2018

## Distribution des repas à la population migrante de Calais

### Bilan au 1<sup>er</sup> juillet 2018

Lors de sa venue à Calais le 16 janvier 2018, le Président de la République a souhaité élargir le socle humanitaire proposé à la population migrante présente à Calais (mise à l'abri via les CAES, mise à disposition de dispositifs sanitaires, accès aux soins avec la PASS du centre hospitalier de Calais, information de la population migrante) d'une distribution de repas, sous le contrôle de l'Etat.

Ce dispositif de distribution des repas a débuté le mardi 6 mars 2018. Il permet d'offrir à la population migrante, estimée entre 350 et 420 personnes aujourd'hui, deux distributions alimentaires quotidiennes 7 jours sur 7 qui répondent à ses besoins spécifiques, dans de bonnes conditions de sécurité et de garantie du respect des normes alimentaires :

- un petit déjeuner complet de 9h30 à 12h15, avec boissons chaudes, fromage, pain, beurre, confiture, laitage, fruits ;
- un repas quotidien de 14h30 à 18h30, équivalent à deux rations alimentaires répondant aux besoins nutritionnels d'une population masculine jeune pour une journée (soit 200 grammes de viande, 300 grammes de féculent et légumes, 250 grammes de pain, un yaourt ou un fruit). Le repas est servi chaud.

La distribution se déroule avec des moyens mobiles (fourgonnettes de distribution) sur plusieurs lieux identifiés en concertation avec les forces de police et les associations : rue des Huttes, avec une mise à l'abri sous forme de préau pour une capacité de 100 places, en face de la rue Trocmé, ZI VIRVAL et sur la zone Rue Jacques Monod.

**Au 1er Juillet 2018**, 47 811 petits déjeuners et 54 063 déjeuners ont été distribués représentant **un total de 101 874 repas**, soit une moyenne de près de 900 petits-déjeuners et repas par jour depuis le 6 mars 2018.